



Accompagner l'articulation des sujets dans les projets de rénovation : retours d'expériences de dispositifs de soutien aux collectivités



Aude Fortain
 Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME

L'ADEME a pour rôle d'aider à ce que se développent des bonnes pratiques. Dans cette optique les synergies Bruit, Thermique au niveau du bâtiment sont encouragées en lien constant avec l'air et la ventilation. Voici quelques grandes lignes de l'action de l'ADEME sur ces sujets.

Le plan bruit de 2009 à 2013 de l'ADEME a permis à l'Agence de s'engager auprès de nombreuses collectivités territoriales, du Réseau ferré de France et de la RATP pour les aider à traiter les Points Noirs du Bruit (PNB) routiers et ferroviaires. Les opérations initiées dans le cadre de ce plan qui vont se terminer dans les années à venir auront permis de développer une expertise, d'améliorer les connaissances et d'agir directement sur le traitement de milliers de logements classés PNB.

Un des objectifs de ce plan a été de créer une synergie entre l'isolation acoustique et l'isolation thermique. Dans cet esprit, il était demandé aux bénéficiaires de subventions de réaliser dans les logements qui étaient étudiés, des audits mixtes qui couplaient acoustique et thermique et qui intégraient également des points de vérification au niveau de la ventilation. En revanche, les financements qui étaient accordés concernaient les travaux acoustiques (des matériaux thermo acoustiques pouvaient être utilisés) et en lien, le cas échéant avec une amélioration de la ventilation.

Un plan, trois constats...

Trois constats peuvent être faits par rapport aux opérations qui ont été accompagnées via ce plan :

- Le plan bruit a été pour certains bénéficiaires une bonne opportunité pour commencer à se saisir du couplage de ces sujets, comme par exemple les opérations menées par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) ou encore par le Conseil départemental de Seine Saint-Denis.
- Les cas de travaux purement thermiques ont été assez rares, en revanche, dans le cadre de ce plan du fait que les financements portaient purement sur l'acoustique, ceux pour les aspects thermiques étaient moins facilement mobilisables.
- Le troisième constat, valable au moins au démarrage du plan, outre le fait d'encourager les synergies entre les deux thématiques que sont l'acoustique et la thermique, est la nécessité de développer des rapprochements entre les acteurs.

Des perspectives...

Dans cet esprit de partage d'expériences, l'ADEME a confié à un groupement piloté par le Centre d'information et de

**Actes du colloque "Bruit et climat"****MESURES CONSTRUCTIVES ADAPTÉES**

Documentation sur le Bruit (CIDB) la mission de rédiger un guide pour l'habitat individuel à destination des conseillers en rénovation énergétique. L'objectif est de rassembler en un seul ouvrage les notions indispensables pour concilier les quatre exigences que sont l'efficacité énergétique, la qualité de l'air intérieur, la ventilation et le confort acoustique. Le guide est structuré en une dizaine de fiches travaux qui couvrent l'essentiel des situations de rénovation thermique ou énergétique. Elles précisent les possibles incidences de ces interventions sur l'acoustique, le renouvellement de l'air et la qualité de l'air intérieur. Chaque fiche travaux renvoie vers des notes techniques regroupées par thématique (acoustique, ventilation, humidité, étanchéité à l'air) où les problématiques techniques évoquées dans les fiches travaux sont explicitées de manière plus approfondie. Enfin, un glossaire vient expliciter les principaux termes techniques rencontrés dans le document. Cet ouvrage de cent cinquante pages sera disponible dans le courant du premier trimestre 2016.

Par ailleurs, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME élabore pour les professionnels une méthode d'évaluation des opérations de réhabilitation appelée « Bâtiments durables franciliens ». Elle s'appuie sur deux outils :

- Une grille d'auto-évaluation adaptée au contexte francilien qui prend en compte par exemple : les îlots de chaleur, l'exposition au bruit...
- Une commission d'évaluation publique dont les membres sont des professionnels du bâtiment. Le rôle de cette commission est d'apporter sur les projets présentés un regard critique, mais bienveillant. L'objectif visé est de challenger les projets et de monter en compétence pour obtenir de meilleures performances.

La commission d'évaluation se passe en trois temps :

- En phase de conception,
- En phase chantier,
- Deux ans après la livraison des bâtiments.

Pour l'instant, cette démarche est en cours de montage et devrait être opérationnelle pour l'été 2016. En amont un travail de communication sera mis en place auprès des maîtres d'ouvrage franciliens afin de détecter des projets pouvant entrer dans le champ de cette nouvelle méthode.

Enfin, toujours dans l'objectif de changement des pratiques et des usages dans le but d'obtenir des rénovations les plus performantes et pérennes possibles, l'ADEME finance des plateaux de formation PRAXIBAT à destination des professionnels. Il s'agit d'un outil de formation aux techniques de l'efficacité énergétique des bâtiments. Au nombre de 117 sur toute la France, ces plateformes reproduisent les conditions réelles de chantier. Il en existe déjà quelques unes au niveau francilien. Ces plateformes

s'adressent à tous les professionnels du bâtiment (artisans, apprentis, techniciens, lycéens).

Travailler sur les pratiques des habitants, est aussi important. C'est un sujet qui entre dans le cadre de la 3^e édition de l'Appel à Projets de Recherche « Vers des bâtiments responsables à l'horizon 2020 » qui s'est ouvert le 2 octobre 2015. Les projets retenus devront cibler des recherches à caractère technologique, sociologique et/ou organisationnel. Ils devront conclure :

- Au développement de briques technologiques visant à améliorer significativement l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des bâtiments,
- A la prise en compte de la dimension économie circulaire lors de la conception/construction/déconstruction des bâtiments,
- A l'apport de réponses dédiées aux problématiques spécifiques rencontrées par les territoires d'outre mer,
- Au développement d'outils socio-économiques afin d'amplifier le nombre de passage à l'acte pour les travaux de rénovation.

Contact :

aude.fortain@ademe.fr

